

(+225) 09650928/ (+225) 09104545

www.fredetpoppee.com

administration@fredetpoppee.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PROGRAMME FRANÇAIS

2020-2021

DROITS D'INSCRIPTION			
	COLLEGE	LYCEE	PRIMAIRE PS
ANCIEN ELEVE	140 000	170 000	
NOUVEL ELEVE	140 000 + droit de 1ère inscription 110. 000	170.000 + droit de 1ère inscription 180 000	120.000

✓ **Kit de tenues scolaires** (2 polo + 2 tee-shirt + 2 tenues de sport + 1 Pull) **fourni**

✓ **NB le pantalon est à la charge des parents** (kaki pour les garçons et bleu pour les filles)

Voir modèle au bureau de la vie scolaire.

MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE

PRIMAIRE : PS	980 000 fca
COLLEGE 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e	1 950 000 f cfa
LYCEE GENERAL 2nde, 1ère, Tle	2 100 000 f cfa
LYCEE TECHNOLOGIQUE 1 ère et Tle STMG	2 200 000 f cfa
LYCEE PROFESSIONNEL 2nde, 1ère, T ^{le} PRO Option: gestion-administration <i>BEP/Bac Pro en France à la charge des parents</i>	2 300 000 f cfa

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	7h30 – 12h40	7h30 – 12h40	7h30 – 12h40	7h30 – 12h40	7h30 – 12h40
APRES MIDI	13h40 – 15h40	13h40 – 15h40	13H30-15H30	13h40 – 15h40	13h40 – 15h40

ADMISSION

- Sur test et contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement non homologué.
- Uniquement sur contrôle de dossier pour tout élève provenant d'un établissement homologué.

DOCUMENTS A FOURNIR

- 1 extrait de naissance
- 1 certificat de vaccination de l'institut d'hygiène
- 4 photos d'identité de même tirage
- 1 plan d'accès au domicile des parents
- L'exéat de l'école précédente
- Le relevé de notes ou bulletins de l'année scolaire 2019/2020
- Fiche dialogue avec avis de passage, Attestation du DNB ou BEPC, le Certificat d'orientation

- Le relevé de notes des épreuves anticipées du BAC, ou relevés de notes du BAC pour les redoublants de la terminale
- Pour les élèves français de plus de 16 ans : attestation de recensement, attestation du JADP ou JDC.

DOSSIER A REMPLIR

Les dossiers sont à retirer au sein de l'établissement ou à télécharger sur le site www.fredetpoppee.com

- Le dossier d'inscription/réinscription doit être dûment rempli et signé par les parents
- Le règlement intérieur doit être signé par les parents **et** les élèves, précédé de la mention « *lu et approuvé* »
- La fiche médicale doit être dûment remplie et signée
- Le règlement financier doit être dûment rempli et signé par les parents.
- Les différentes chartes doivent être dûment remplies **et** signées par les parents et les élèves, précédé de la mention « *lu et approuvé* ».

INSCRIPTION : DU 1^{er} Avril AU 4 JUILLET 2020

- Après la décision d'acceptation d'inscription de l'élève, la famille doit s'acquitter du droit d'inscription dans les 72 h qui suivent La validation du dossier d'inscription d'un élève est conditionnée par :
 - Le dépôt du dossier **complet** d'inscription
 - des justificatifs de versement du droit d'inscription et celui d'une avance d'au moins 200 000F CFA sur le premier versement du droit d'écologie.

➤ En cas de désistement après le **15 Aout**, aucun remboursement ne sera effectué.

✓ **TEST D'ENTREE/TEST DE POSITIONNEMENT** : -LE SAMEDI 20 JUIN et LE SAMEDI 28 JUIN

✓ **DROIT D'INSCRIPTION AU TEST** : 25 000 f

REINSCRIPTION D'UN ELEVE DE L'ETABLISSEMENT. DU 1^{ER} AVRIL au 4 Juillet 2020

Une famille, qui n'est pas en règle avec la caisse de l'établissement, ne peut être autorisée à réinscrire son enfant. La scolarité, ainsi que tous les frais annexes de l'année antérieure (année scolaire en cours au moment de la réinscription), doivent avoir été payés par les familles.

La validation du dossier de réinscription d'un élève est conditionnée par :

- Le dépôt du dossier de réinscription
- des justificatifs de versement du droit de réinscription et celui d'une avance d'au moins 200 000F CFA sur le premier versement du droit d'écologie **au plus tard le 04 JUILLET**. Au-delà de cette date, le dossier est automatiquement mis sur liste « nouvelle inscription » et sera traité comme tel.

SERVICES ANNEXES

- DEMI-PENSION (cantine) 440 000 f de **septembre à Juin**.
- TRANSPORT Tarifs en fonction du lieu de résidence et du nombre de trajets